

CHARTRE DES APPRENANTES

Le centre pédagogique La Ronde des Petits assume une responsabilité globale envers l'ensemble des membres des membres de la communauté académique et en particulier ses apprenant-e-s.

En rappelant certaines règles et usages, la présente charte s'apparente à un contrat de confiance entre les apprenant -e-s et l'école et constitue un appel à la responsabilité personnelle et collective de chacun-e. Il va de soi que les principes et règles de bonne conduite énoncés dans la présente charte découlent des lois, règlements et directives qui forment le socle de l'organisation andragogique et administrative de la La Ronde des Petits. Ces documents de référence sont accessibles sur le site internet de l'école, rubrique « Espace apprenantes ». Tout comme l'ensemble des membres de la communauté scolaire, les étudiant-e-s, sont réputé-e-s connaître et respecter ces textes.

Responsabilité personnelle générale

- Les apprenantes doivent être ponctuelles le jour de formation
- Deux absences non justifiées ne donnent plus accès à la formation
- Les apprenantes doivent avoir une tenue correcte et une bonne hygiène personnelle.

Utilisation des infrastructures et ressources du centre pédagogique

La Ronde des Petits s'efforce de mettre à disposition des étudiant-e-s du matériel et des équipements de qualité en nombre suffisant. De tels moyens ne peuvent être pérennisés que sur la base du concours responsable de toutes et de tous. Il est ainsi demandé à chaque étudiant-e d'utiliser de façon appropriée les infrastructures, le matériel et tous les moyens, notamment de cuisine et des toilettes.

Bâtiments

L'accès aux bâtiments est réservé aux étudiant-e-s, au corps enseignant et au personnel administratif et technique de l'école, ainsi qu'aux invité-e-s. Pour raisons de sécurité et de sûreté des personnes et des biens, la porte du centre est fermée. De façon générale pour y accéder il faudra appuyer sur la sonnerie de l'entrée. Dans leur usage quotidien des bâtiments, les étudiant-e-s respectent et maintiennent les locaux et espaces de travail propres et en ordre et s'abstiennent de tout dommage à ceux-ci. Il est recommandé de se déchausser à l'entrée, se porter des chaussettes, ou des pantoufles pour se diriger vers la salle des cours. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments (Loi sur l'interdiction de fumer, Etat de Genève, 2009) et d'y introduire des animaux.

Ressources, appareils, consommables

L'ensemble du mobilier des appareils, micro-ondes, frigo et équipements, mis à disposition doit être utilisé de façon appropriée et respectueuse.

Les apprenant-e-s doivent respecter tous les règlements, consignes, modes d'emploi, normes et usages relatifs à la sécurité et à l'hygiène transmis oralement ou par écrit par le corps enseignant, ou le personnel administratif. La consommation ou le stockage de nourriture sont permis dans les locaux aux heures de pause. En fin de cours les apprenant-e-s doivent ranger l'espace de travail et jeter tout objet ou reste de repas dans la poubelle prévue pour l'occasion.



- Intranet

Les étudiant-e-s disposent d'un matricule et d'un mot de passe leur permettant d'accéder aux supports de cours et ressources numériques via l'intranet de l'institution. L'intranet permet à l'étudiante de faire des réclamations ou des suggestions d'amélioration.

Les informations de la plateforme intranet sont strictement confidentielles, les étudiantes doivent et respecter les règles d'utilisation qui sont précisées par le service informatique.

Fait à Genève

Le 09 Septembre 2017

Marie Maude Peters
Directrice du Centre Pédagogique
La Ronde des Petits